

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19232 - 74ÈME ANNÉE

La Cour internationale de Justice rendra son avis aujourd'hui

Chagos : l'heure de la justice

Aujourd'hui à 18 heures, la Cour internationale de Justice rendra son avis au sujet du différend opposant Maurice et la Grande-Bretagne au sujet des Chagos. Bien qu'il ne soit pas contraignant, un avis reconnaissant le tort de la Grande-Bretagne dans la création en 1965 d'une nouvelle colonie, le BIOT, séparant les Chagos de Maurice, sera une étape importante dans le combat mené par les Chagossiens pour avoir le droit de retourner vivre dans leur pays, d'où ils ont été déportés à cause de la création de la base militaire de Diego Garcia.

En septembre dernier, la Cour internationale de Justice de La Haye, organe juridictionnel suprême de l'ONU, avait tenu une audience relative à la question des Chagos. Elle faisait suite à une démarche de Maurice, qui conteste le fait que les Chagos ont été séparées de la colonie de Maurice trois ans avant l'indépendance du pays. Cette décision de la Grande-Bretagne avait créé la plus récente colonie d'Afrique, le BIOT.

Jeudi dernier, lors d'une conférence tenue à l'Université sous l'égide du Comité de solidarité Chagos La Réunion, André Oraison avait rappelé que cette création découle d'un accord secret en date de 1961 entre le président des États-Unis, John Fitzgerald Kennedy, et le Premier ministre britannique, Harold Macmillan au sujet de la création d'une base militaire occupée par l'armée des États-Unis dans l'océan Indien. Le gouvernement américain avait posé deux conditions : que le futur territoire de la base ne soit

pas décolonisé, et que les habitants soient déportés. Le gouvernement britannique a satisfait aux deux conditions. C'est l'origine de la déportation du peuple chagossien vers Maurice et les Seychelles. Depuis, les États-Unis et la Grande-Bretagne interdisent aux Chagossiens de revenir vivre dans leurs îles. Si des personnels civils venus de différents pays, y compris Maurice, travaillent dans la base. Cette possibilité qui n'est pas ouverte aux Chagossiens.

Droit international

Avec le soutien de Maurice, le combat des Chagossiens a franchi une nouvelle étape. En tant qu'État, Maurice a pu porter la question des Chagos aux Nations-Unies. L'Assemblée générale de l'ONU a donc voté, et a demandé à une large majorité de renvoyer le dossier devant la Cour internationale de Justice pour avis. La Grande-Bretagne et les États-Unis firent partie des rares pays à voter contre, tandis que la France s'est abstenue. La position de ce dernier pays montrait une évolution, car habituellement la France unissait sa voix à celles de la Grande-Bretagne et des États-Unis pour s'opposer aux résolutions demandant un Océan indien zone de paix, libéré des bases militaires étrangères.

Maurice revendique la souveraineté sur les Chagos, car le droit international reconnaît l'intangibilité des frontières issues de la colonisation. Principe que la Grande-Bretagne n'a pas respecté en démembrant en deux entités la colonie de Maurice avant son indé-

pendance. La France s'est également illustrée dans ce manquement avec le maintien de son administration à Mayotte depuis 1975 alors que l'ensemble des Comoriens avaient choisi l'indépendance, et en séparant les îles Éparses de Madagascar juste avant l'indépendance de 1960.

La Grande-Bretagne bafoue également un article de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, qui dit que nul ne peut être interdit de vivre dans son pays.

Le droit au retour

L'audience de La Haye a permis aux Chagossiens de se faire entendre. Une délégation s'est rendue sur place, grâce notamment à l'action du Comité de solidarité Chagos La Réunion, et à une cagnotte en ligne lancée par le Mouvement réunionnais pour la Paix. Une Chagossienne, Liseby Elysé a ainsi témoigné des souffrances infligées depuis plus de 40 ans à son peuple depuis sa déportation jusqu'au refus continu de deux grandes puissances occidentales de respecter la dignité des Chagossiens.

Si l'avis n'est pas contraignant, il aura une grande force morale. La reconnaissance de la faute de la Grande-Bretagne par la plus haute instance juridique de l'ONU soulignera le besoin de la réparation. Cette réparation ne peut être autre chose que le retour des Chagossiens dans leur pays, avec des conditions de vie dignes.

M.M.

Assemblée générale des communistes saint-paulois

Section communiste de Saint-Paul : « raviver l'esprit de 2008 ! »

Dans un communiqué diffusé samedi, la Section communiste de Saint-Paul annonce la composition de son nouveau bureau, et précise qu'elle a désigné un candidat pour les prochaines municipales. Elle a « confié à Philippe Yée-Chong-Tchi-Kan la mission de « raviver l'esprit de 2008 » qui avait permis d'unir les forces progressistes et écologistes saint-pauloises à celles de la société civile apolitique, pour un résultat historique ».

Les adhérents de la section communiste de Saint-Paul, réunis en session ordinaire de son assemblée générale, ce samedi 23 février 2019 à sa permanence de Saint-Gilles-les-Hauts, ont renouvelé les membres de ses instances, notamment en confirmant Philippe Yée-Chong-Tchi-Kan aux fonctions de Secrétaire, Pierre Thiébaut à celles de Trésorier, et Josselyne Minatchy-Petchy à l'Organisation. L'assemblée a également désigné le candidat qu'elle soumettra au Comité Central du Parti Communiste Réunionnais, dans le cadre des procédures d'investiture pour les prochaines élections municipales et communautaires.

Aux fins de préparer ces dernières, les communistes de Saint-Paul ont confié à Philippe Yée-Chong-Tchi-Kan la mission de « raviver l'esprit de 2008 » qui avait permis d'unir les forces progressistes et écologistes saint-pauloises à celles de la société civile apolitique, pour un résultat historique.

Enfin, l'actualité électorale présente concernant les élections législatives européennes, les communistes de Saint-Paul appellent tous les Saint-Paulois, de toutes les tendances politiques, à

saisir l'opportunité d'élire une deuxième députée au parlement européen, en votant pour la Réunionnaise Julie Pontalba, dimanche 26 mai 2019.

Saint-Paul, le 23 février 2019

**Bureau de la section
communiste de Saint-Paul**

Remerciements de la famille Lérivain

Notre famille a été très marquée par les marques de sympathie que vous nous avez témoignées lors de la disparition de notre père, époux, beau-père : Alex Lérivain le 31 janvier 2019. Un grand homme est parti. Nous sommes reconnaissant du soutien que vous nous avez apporté. Nos plus sincères remerciements.

Son épouse Nelly, ses enfants Alberto, Sylvio, ses belles-filles Sandrine, Lydie, ses petits enfants.



In kozman pou la rout-dézyèm bout

« Banklosh la plas pèsh-kaval ? Néna in n'afèr lé pa bon ladan ! »

Samdi moin la rakont azot in truk lété valab kan demoun mon zénérasyon lété ankor pti-dizon jenn. Kan l'amizman té plis dann la tête ké lo sèryé é ékout son paran lété konm in dézyèm piroté dan la tête bann marmaye. Astèr la pa arienk in n'afèr banklosh épi d'pèsh kaval. Boudikont sé in règlomann vi. Lé pli valab fé in bon n'afèr ké kass kékshoz an dé konm in mayi kass-an-dé. Lé pli valab fèr lé shoz konm k'i fo plito plito ké n'inport koman. La pa konmsa i mète safran dann brède mouronm ? La pa konmsa k'i suiv pal o règloman épi zapré lé shoz la paf é konm k'i fo. Mi lèss azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé. Alé ! Mi kite azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

Célébration du 60ème anniversaire du P.C.R. en 2019

52 pensées de Paul Vergès

Dans le cadre du 60ème anniversaire du P.C.R. cette année, militant et militante ont souhaité partager les déclarations du cofondateur du Parti Communiste Réunionnais, Paul Vergès, chaque semaine. L'objectif est de mémoriser ses propos pour continuer son combat.

« Ce qui fait l'importance de notre siècle, c'est que, sans sous-estimer tous les obstacles qui nous attendent, le but est devant nous ».

(Discours à la célébration du 60e anniversaire de la départementalisation de La Réunion)

Nono du groupe Kiltir, Parrain de la 2ème édition

MARCHE RÉUNIONNAISE POUR LE CLIMAT

DIM 3 MARS à 9H00 au BOCAGE
à Sainte-Suzanne

SITE DU BOCAGE
Départ à 9H00
Animations jusqu'à 13H

PARCOURS FAMILIAL
3 ou 5 km
sur le sentier littoral Nord

ACCESSIBLE A TOUS
À pied, à vélo
et aux personnes à mobilité réduite

« Il est temps de sauver la planète et de fonder une civilisation responsable de son environnement qui saura respecter toute la chaîne de la biodiversité »
Paul VERGÈS

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Oté

In pèp san lang sé t'in nasyon san zam

Sominn dernyé, pou lokasyon zourné internasyonal lang maternél, épi ék lo konkour langkréol, zournal ék télé la mèt innti ginn an lér nout kozé, nout lang isi, nout lang rényoné. Myé vo innti ginn ké pa ditou, mé banna na ankor zéfor pou fé. Mé kamarad, minm innti ginn, i fo pa kroir sa la sort tousél konmsa, sou pat soval. Sa, sé lo rézilta in lon konba dopi swasantan o mwin. An parmi tout sak la sobat, la mét ansanm, néna an promyé, lo PCR ék Témoignages. Bli pa sa personn.

Bonpé an parmi nou, i an souvyin koman, dann tan avan, nout kozé té interdi lékol, é dann radio Dobré té ferm lo také. Nout lang té maltrété, téi pran ali pou shifon d'pyé. Lo pouvoir kolonyalis lavé gingn ziska anpwazone lo servo in bann, lavé mèt dann zot koko, nout kozé-la, té la ont, lo zoli kozé dans la bous té lo fransé, lang déor. Bon pé la gobé, si télman navé d'moun kan té ki sot la mér dé zour, ou té ki sort servis larmé, té koné pi koz kréol, kan té artourn isi ! Té falé antann a zot kass zot fransé mal fagoté, konm si zot lavé ont zot nasyon. Té ki fé pityé ziska. Mé mon dyé sénir, té pa zot lotèr.

Dobré ék son lantouraz lavé vouli étouf nout lang aköz dapré li, sa lété in lésafodaz, in linstrimanlizasyon kominis ék Paul Vergès, dann in perspéktiv lindépendans la Rényon ! La falu sobat' lontan, pou gingn démaye tousa moulal kolonyalis té fine antasé, é tipé-tipé dégaz lo somin. Mé i fo pa kroir lo konba la fini. Minm zordi, néna ankor, bonpé Rényoné, la ont mét an avan zot nasyon kréol. Lo sékél lé ankor la.

Lo konba la pa fini, aköz zadversèr nout lang i an mank pa. Fo pa kroir. Rapél a zot, na pwin si lontan k'sa, kan Zospin la mét an plas CAPES kréol, koman bouklyé la lévé isi. Sertin i ansouvyin galman koman, in séf-zournalis isi, lavé trèt bann zintéléktyél lékritir nout lang, de zasasin marmay lékol.

Tousa i armont a nou, ké néna ankor bon pé somin pou fé, ki fo pa osi, sirtou ni obli, kin pép, san son kiltir, san son lang kozé konm ékri, sétin nasyon san zam, é san zavvir.

Antouka, mi kroi kin bon konkour fonnkèr langkréol, konm sak lé an préparasyoon, lé bonpé pli zinportan pou nout pép, kin konkour pli gro manzèr d'boudin ou dori sofé, ou kantoné konm zot i vé.